

De Neuvième jour du Mois d'Avril mil huit cent onze
Acte de Décès de Mael Robert Vigneron domicilié en
Cette Commune décédé d'hier à quatre heures du soir
âgé de cinquante six ans et demie, né en la commune
de Nauballant, Chef de Defant Marie Marguerite Marais
sur la Déclaration a moi faite par Charles Robert
fils aisé de décédé, Et par Louis Antoine Barye
jeune aisé âgé de quarante quatre ans Gendre de
décédé, Et par Antoine Robert Cultivateur fils
de décédé tous deux domiciliés en Cette Commune
Louis Antoine Barye a Signé avec moi Antoine Robert
à déclaré de Savoir Signer.

Constaté suivant le loi par moi Coibaux Maire
de la Commune de Nauballant faisant les fonctions
d'officier Public de l'Etat Civil Touché

L. Coibaux
Coibaux Maire

1 canon canon. 1000
Le Lundy neuf février mil sept cent vingt six après la publication
de l'arrêt fait en cette esglise par trois diocèses on feustiff le canon
L'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance
ont esté par nous prestés vicaires de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance
receu leur confession ensemble d'entre eux de nous le vicair de l'ordonnance de l'ordonnance
Noël Robinet de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance
Robert cede Michelle Robinet et d'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance
en l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance
a l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance
de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance
de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance
de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance
de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance
ont déclaré réservé de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance de l'ordonnance

Jean Hecche Jérôme Augustin cadier
Jean Hecche 3 5 6

Na. L'an de grace 1753 le onzieme septem^r
 apres la publication des bans faite tant dans
 l'eglise paroissiale que dans celle deigny par trois fois
 differentes savoir le 2. 4. et 6. de ce mois
 et jours de dimanche et feste de la sainte trinite de la
 Ste. Eglise comme il nous a paru par le
 certificat de mon sieur le curé deigny en datte
 du 10. de ce mois signé de son curé deigny
 par lequel il ne soit trouvé aucune empêchement
 et apres les fiancailles celebrées la Ville ont
 été par nous mariés apres avoir pris leur
 consentement mutuel et ont été de nous la
 benediction nuptiale Etienne Vallé
 curé deigny demeurant au jany age de environ
 40 ans et en seconde noce de marie
 Henriette Dreot et Londe pagnonne agee
 de environ 46 ans femme de defunt noll Robert
 abbé du costé de seigneur de luy mesmes et
 Etienne Vallé son oncle et sacre qui ont signé
 du costé de seigneur de jehanne cadier et Jean
 Laffitte qui ont signé deantvoine de nous
 son beau frere et de leur amis qui ont

297

déclaré ne savoir
 j'atteste selon
 l'estienne vallé
 Jerome Augustin
 frere Jean Moreau
 P.

L'epouse de
 l'on d'homme
 est Laffitte



